

Amherst, le 8 septembre 2025

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 8^e jour du mois de septembre 2025 au 245, rue Amherst, à laquelle sont présents, le maire et les conseillers;

Robert Cardinal
Caroline Champoux
Yves Duval

Daniel Lampron
Robert Laperrière

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau.

Monsieur le conseiller Luc Tremblay est absent et son absence est motivée.

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et madame Virginie Dubois, directrice générale adjointe.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 8 septembre 2025

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 11 août 2025**
 - 3.1 Résolutions numéros 189.08.2025 À 214.08.2025 inclusivement pour la séance ordinaire du 11 août 2025
- 4. Ratification des déboursés pour le mois d'août 2025**
 - 4.1 Déboursés du 01-08-2025 au 31-08-2025 pour un montant total de 713 543,43 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 76 664,09 \$.
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
 - 6.1 Fin de probation – Employé 04-0066
 - 6.2 Regroupement d'achat – Matériel informatique
 - 6.3 Personnes autorisées à effectuer les dépôts bancaires
 - 6.4 Appui à la dénonciation des coupures Emploi Été Canada
 - 6.5 Consultation sur le projet Maison Canada 2025 du gouvernement du Canada
 - 6.6 Adoption du règlement numéro 604-25 décrétant une dépense de 270 774 \$ et un emprunt de 270 774 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour l'achat d'un camion-porteur 6x6 avec équipements
 - 6.7 Octroi de mandat – Réaménagement des bureaux à l'hôtel de ville
 - 6.8 Autorisation de déboursé – Paiement n° 5 – Groupe Laverdure
 - 6.9 Ressources humaines – Règlement de grief

- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Sécurité publique – Rapport du conseiller responsable
 - 7.2 Adoption du règlement 605-25 modifiant le règlement 596-22 relativement au stationnement et à la circulation
 - 7.3 Embauche d'un premier répondant
 - 7.4 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable – Installation d'un panneau « transport scolaire »
- 8. Travaux publics**
 - 8.1 Embauche d'un chef mécanicien-opérateur
 - 8.2 Octroi de mandat – Déneigement du chemin du Lac Winnetou
 - 8.3 Autorisation de déboursé – Machine scellant de fissures
 - 8.4 Octroi de mandat – Déneigement du chemin du Pont-Maurice
 - 8.5 Octroi de mandat – Installation vannes aqueduc
 - 8.6 Octroi de mandat – Sablage jet de sable d'un véhicule
- 9. Hygiène du milieu et environnement**
 - 9.1 Remboursement d'analyse d'eau – Lac Winnetou et Rognon
 - 9.2 Installation d'un débitmètre au réservoir gravitaire
- 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
 - 10.2 Vente d'emprises excédentaires
 - 10.3 Adoption du règlement numéro 602-25 modifiant le règlement de zonage numéro 352-02 visant à préciser les normes encadrant la « classe conservation et récréation » et à créer les zones 1-CO, 96-V, 97-V et 98-V en redéfinissant les limites des zones 15-V, 17-V, 25-V, 28-V, 29-F et 30-F
- 11. Loisirs et culture**
 - 11.1 Loisirs et culture – Rapport de la conseillère responsable
 - 11.2 Autorisation de signature – Dépouillement d'arbres de livres 2026
 - 11.3 Autorisation d'appel d'offres – Location de roulotte et toilette chimique pour la patinoire du secteur Saint-Rémi
 - 11.4 Autorisation d'appel d'offres – Entretien des patinoires
- 12. Histoire et patrimoine**
 - 12.1 Adoption du règlement 603-25 abrogeant le règlement numéro 539-19 relatif à la citation de l'immeuble patrimonial « Moulin à Thomas »

13. Affaire(s) nouvelle(s)

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 215.09.2025 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant en affaires nouvelles les points suivants :

- 13.1 Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière de 2^e année – Exercice financier 2026
- 13.2 Rémunérations ou allocations payables pour l'élection du 2 novembre 2025
- 13.3 Octroi de mandat – Efficacité énergétique Centre Cyrille-Garnier

Adoptée à la majorité

3 **RÉS 216.09.2025** **RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AOÛT 2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2025, résolutions numéros 189.08.2025 à 214.08.2025 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 **RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AOÛT 2025**

4.1 **RÉS 217.09.2025** **DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AOÛT 2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-08-2025 au 31-08-2025 pour un montant total de 713 543,43 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 76 664,09 \$.

Adoptée à la majorité

5 **CORRESPONDANCES**

6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

6.1 **RÉS 218.09.2025** **FIN DE PROBATION – EMPLOYÉ 04-0066**

CONSIDÉRANT que l'employé 04-0066 a terminé sa période de probation telle que prévue à l'article 2.1 du Guide de l'employé;

CONSIDÉRANT l'évaluation de l'employé 04-0066 réalisée par monsieur Martin Léger, directeur général et madame Virginie Dubois, directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et confirme l'employé 04-0066 dans ses fonctions.

Adoptée à la majorité

6.2 **RÉS 219.09.2025** **REGROUPEMENT D'ACHAT – MATÉRIEL INFORMATIQUE**

CONSIDÉRANT que certains ordinateurs des employés de la Municipalité ne peuvent pas être mis à niveau vers Windows 11 et doivent être remplacés;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la MRC des Laurentides pour la fourniture de huit (8) nouveaux ordinateurs ainsi que de quatre (4) modules de mémoire additionnelle afin d'augmenter la capacité des équipements existants;

CONSIDÉRANT que le coût total de la soumission s'élève à 11 495,49 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'il est proposé que ce montant soit financé à même le fonds de roulement sur une période de trois (3) ans;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil accepte la soumission de la MRC des Laurentides pour un montant de 11 495,49 \$ plus taxes applicables, pour l'acquisition de huit (8) nouveaux ordinateurs et de quatre (4) modules de mémoire;

QUE la dépense soit financée à même le fonds de roulement sur une période de trois (3) ans;

QUE Martin Léger, directeur général, soit requis de donner suite dans ce projet.

Adoptée à la majorité

6.3 RÉS 220.09.2025 PERSONNES AUTORISÉES À EFFECTUER LES DÉPÔTS BANCAIRES

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst doit désigner les personnes autorisées à effectuer les dépôts bancaires au compte détenu à la Caisse populaire Desjardins de Mont-Tremblant et toute autre institution bancaire avec laquelle la Municipalité transige;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les personnes autorisées à cet effet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

- Que Martin Léger, directeur général;
- Que Virginie Dubois, directrice générale adjointe;
- Que Mylène Charlebois, trésorière adjointe

soient autorisés à effectuer les dépôts bancaires pour la Municipalité d'Amherst à la Caisse populaire Desjardins de Mont-Tremblant;

QUE la présente résolution abroge toute autre résolution portant sur le même sujet.

Adoptée à la majorité

6.4 RÉS 221.09.2025 APPUI À LA DÉNONCIATION DES COUPURES EMPLOI ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT que le programme fédéral Emploi Été Canada constitue un soutien essentiel aux municipalités, aux organismes communautaires et aux jeunes qui souhaitent acquérir une expérience de travail estivale;

CONSIDÉRANT que les récentes coupures dans le programme Emploi Été Canada réduisent significativement le nombre de postes subventionnés disponibles pour les jeunes de notre région;

CONSIDÉRANT que ces coupures auront un impact direct sur la capacité de la Municipalité d'Amherst et des organismes locaux à offrir des emplois aux étudiants, limitant ainsi l'accès des jeunes à une expérience de travail enrichissante et le maintien de services importants pour la communauté;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir nos jeunes et de leur offrir des opportunités de développement professionnel, tout en favorisant le dynamisme économique et social local;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Amherst dénonce les coupures imposées au programme Emploi Été Canada;

QUE le conseil municipal réitère son appui au maintien et au financement complet du programme;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la députée fédérale Marie-Hélène Gaudreau, au ministre fédéral de l'Emploi et du Développement social, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), afin de faire valoir la position du conseil.

Adoptée à la majorité

6.5

**RÉS 222.09.2025 CONSULTATION SUR LE PROJET MAISON CANADA 2025 DU
GOUVERNEMENT DU CANADA**

CONSIDÉRANT QUE, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et orientations qui structurent le programme Maisons Canada présentés dans le document Guide de sondage du marché est actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les deux objectifs de Maisons Canada sera de construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment;

CONSIDÉRANT QU'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés ;

CONSIDÉRANT QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain mais affecte toutes les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deça du 1% ;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet ;

QUE Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux ;

QUE le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

ET QUE soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements;

Que copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- M. Mark Carney, premier ministre du Canada
 - mark.carney@parl.gc.ca
- M. Gregor Robertson, Ministre du Logement et de l'Infrastructure fédéral
 - minister-ministre@infc.gc.ca
- M. François Legault, premier ministre du Québec
 - premierministre@quebec.ca
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre délégué à l'habitation
 - ministre@habitation.gouv.qc.ca
- Mme Marie-Hélène Gaudreau, députée de Laurentides-Labelle
 - MH.Gaudreau@parl.gc.ca
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 - info@fqm.ca
- Fédération canadienne des municipalités (FCM)
 - info@fcm.ca

Adoptée à la majorité

6.6 **RÉS 223.09.2025** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 604-25 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 270 774 \$ ET UN EMPRUNT DE 270 774 \$ POUR EFFECTUER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR L'ACHAT D'UN CAMION-PORTEUR 6X6 AVEC ÉQUIPEMENTS**

CONSIDÉRANT la nécessité d'acheter un nouveau camion-porteur 6x6 équipé pour le déneigement et pour l'été, étant donné l'augmentation des chemins à la charge de la Municipalité non accessible avec les camions 10 roues actuels ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 août 2025 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le règlement numéro 604-25 décrétant une dépense de 270 774 \$ et un emprunt de 270 774 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour l'achat d'un camion-porteur 6x6 avec équipements soit adopté et fait partie intégrante de la présente comme s'il était au long reproduit.

Adoptée à la majorité

6.7 **RÉS 224.09.2025** **OCTROI DE MANDAT – RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX À L'HÔTEL DE VILLE**

CONSIDÉRANT que l'équipe administrative de la Municipalité d'Amherst est en croissance et que les besoins en espace de travail sont en constante évolution;

CONSIDÉRANT que l'aménagement actuel des locaux de l'hôtel de ville ne permet plus de répondre adéquatement aux besoins de fonctionnalité, d'efficacité et de confort des employés municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de modification de l'espace de travail afin d'assurer un environnement mieux adapté, sécuritaire et efficient;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Rénovation RSC Provost Inc. au montant de 27 450 \$ plus taxes applicables pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT que le financement de cette dépense sera assumé à même la subvention de bonification de la TECQ 2024-2028;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil octroie le mandat à Rénovation RSC Provost Inc. pour la réalisation des travaux de modification de l'espace de travail à l'hôtel de ville, au montant de 27 450 \$ plus taxes applicables;

QUE la dépense soit financée à même la subvention de bonification de la TECQ 2024-2028;

QUE Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer tous les documents requis et de donner suite au présent dossier pour assurer la réalisation des travaux.

Adoptée à la majorité

6.8 **RÉS 225.09.2025** **AUTORISATION DE DÉBOURSÉ –PAIEMENT N° 5 – GROUPE LAVERDURE**

CONSIDÉRANT la résolution 019.02.2025, par laquelle le conseil octroyait le mandat de réaménagement de la salle d'exposition ;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux dans ce mandat et le dépôt d'une cinquième demande de paiement par l'entrepreneur ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement et le décompte no. 05 ayant trait au projet, préparée par madame Marie-Eve Labelle, architecte de la firme PLA Architectes ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de madame Marie-Eve Labelle, architecte et autorise le paiement no. 05 au montant de 17 591,65 \$ (incluant les taxes) ;

QUE conformément aux résolutions 047.03.2025 et 092.04.2025, toutes dépenses associées au centre d'interprétation soient affectées au surplus non affecté ;

QUE Martin Léger, directeur général, soit requis de donner suite dans ce projet.

Adoptée à la majorité

6.9 **RÉS 226.09.2025** **RESSOURCES HUMAINES – RÈGLEMENT DE GRIEF**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst a été impliquée dans un grief syndical à la suite d'un congédiement;

CONSIDÉRANT qu'après discussions et négociations entre les parties, une entente de règlement est intervenue afin de mettre fin définitivement et irrévocablement audit grief et à toute réclamation découlant de ce dossier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser le directeur général à signer les documents nécessaires pour donner plein effet à ladite entente;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil municipal entérine l'entente de règlement intervenue dans le cadre du grief portant le numéro 117612;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Martin Léger, directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents nécessaires afin de donner effet à l'entente de règlement intervenue.

Adoptée à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE

Monsieur le conseiller Yves Duval dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois d'août 2025. Durant le mois d'août, il y a eu dix (10) appels, un (1) de priorité « 0 », sept (7) de priorité « 1 » et deux (2) de priorité « 3 ».

Il mentionne aussi que les prochaines rencontres au niveau de l'entente de desserte incendie avec le Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant auront lieu après les prochaines élections municipales.

7.2 RÉS 227.09.2025 ADOPTION DU RÈGLEMENT 605-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 596-22 RELATIVEMENT AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION

CONSIDÉRANT le règlement 569-22 adopté le 13 mars 2023;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster la vitesse de circulation sur certains chemins municipaux;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 11 août 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le règlement 605-25 modifiant le règlement 596-22 relativement au stationnement et à la circulation soit adopté comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à la majorité

7.3 RÉS 228.09.2025 EMBAUCHE D'UN PREMIER RÉPONDANT

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par monsieur Michel Pilote à faire partie des premiers répondants de la Municipalité d'Amherst et de suivre les formations nécessaires en ce sens;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Kathy Ricard, directrice par intérim du service des premiers répondants;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de madame Kathy Ricard, directrice par intérim du service des premiers répondants et autorise l'embauche de monsieur Michel Pilote à titre de premier répondant pour la Municipalité d'Amherst;

QUE le conseil autorise monsieur Michel Pilote à être présent lors d'interventions des premiers répondants à titre d'observateur et sous supervision jusqu'à la réussite de sa formation;

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à défrayer les coûts relatifs à la formation de premier répondant de monsieur Michel Pilote.

Adoptée à la majorité

7.4 **RÉS 229.09.2025** **DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – INSTALLATION D'UN PANNEAU « TRANSPORT SCOLAIRE »**

CONSIDÉRANT la requête du chauffeur d'autobus scolaire, monsieur Lapalme, concernant la sécurité des enfants lors de l'embarquement et du débarquement;

CONSIDÉRANT qu'un enfant d'âge préscolaire prend l'autobus au 757, route 323 sud et qu'il serait requis d'y installer un panneau « Transport scolaire »;

CONSIDÉRANT que la sécurité des enfants demeure une priorité pour la Municipalité d'Amherst;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE la Municipalité d'Amherst adresse une demande officielle au ministère des Transports et de la Mobilité durable afin qu'un panneau « Transport scolaire » soit installé au 757, route 323 sud;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la direction générale des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour suivi.

Adoptée à la majorité

8 **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 **RÉS 230.09.2025** **EMBAUCHE D'UN CHEF MÉCANICIEN-OPÉRATEUR**

Monsieur le conseiller Yves Duval mentionne qu'il se retire des discussions car il y a apparence de conflit d'intérêt.

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et celles passées en entrevue pour le poste de chef mécanicien-opérateur;

CONSIDÉRANT qu'un candidat s'est grandement démarqué par son expérience significative avec les véhicules lourds ainsi que dans le milieu municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection relativement à ce candidat;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE la Municipalité d'Amherst procède à l'embauche de monsieur Daniel Prévost au poste de chef mécanicien-opérateur;

QUE son embauche s'effectue selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur;

QUE l'entrée en fonction de monsieur Daniel Prévost soit fixée au 15 septembre 2025;

QUE le directeur général soit mandaté pour signer tous les documents nécessaires et assurer le suivi administratif relatif à cette embauche.

Adoptée à la majorité

8.2 **RÉS 231.09.2025** **OCTROI DE MANDAT – DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU LAC WINNETOU**

CONSIDÉRANT l’offre de services déposée par l’Entreprise Patrice Perreault Enr. pour le déneigement du chemin du Lac-Winnetou pour la saison hivernale 2025-2026;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil accepte l’offre de services de l’Entreprise Patrice Perreault Enr. pour le déneigement du chemin du Lac-Winnetou pour la saison 2025-2026, au montant de 1131.73 \$ plus les taxes applicables;

QUE monsieur Cédric Charlebois-Perreault, coordonnateur adjoint aux travaux publics soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 33000 499.

Adoptée à la majorité

8.3 **RÉS 232.09.2025** **AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – MACHINE SCELLANT DE FISSURES**

CONSIDÉRANT le besoin de la Municipalité d’Amherst d’acquérir de l’équipement spécialisé afin d’assurer l’entretien adéquat de son réseau routier;

CONSIDÉRANT la soumission reçue en 2024 de Scellant de l’Outaouais au montant de 9 600 \$ plus taxes applicables pour la fourniture d’une machine à fissure à chaud;

CONSIDÉRANT qu’il est proposé que le financement soit assumé à même le fonds de roulement sur une période de trois (3) ans;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE la Municipalité d’Amherst procède à l’achat d’une machine à fissure à chaud pour l’entretien de ses routes, selon la soumission reçue de Scellant de l’Outaouais au montant d’environ 10 000 \$ plus taxes applicables;

QUE cette dépense soit financée à même le fonds de roulement sur une période de trois (3) ans;

QUE monsieur Cédric Charlebois-Perreault, coordonnateur adjoint aux travaux publics soit mandaté pour donner suite au présent dossier et assurer le suivi de l’acquisition.

Adoptée à la majorité

8.4 **RÉS 233.09.2025** **OCTROI DE MANDAT – DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DU PONT MAURICE**

CONSIDÉRANT l’offre de service déposée par la Quincaillerie Garnier pour le déneigement du chemin du Pont-Maurice pour la saison hivernale 2025-2026;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil accepte l'offre de service de la Quincaillerie Garnier pour le déneigement du chemin du Pont-Maurice pour la saison hivernale 2025-2026, au montant de 1691.49 \$ plus les taxes applicables;

QUE monsieur Cédric Charlebois-Perreault, coordonnateur adjoint aux travaux publics soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 33000 499.

Adoptée à la majorité

8.5 RÉS 234.09.2025 OCTROI DE MANDAT – INSTALLATION VANNES AQUEDUC

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Excapro datée du 4 septembre 2025 pour l'excavation de deux bornes-fontaines et l'installation de deux vannes d'aqueduc, incluant l'excavation, la fourniture de pièces, la gestion de la pompe, la fourniture de pierre nette et la remise en état du terrain;

CONSIDÉRANT que le prix soumis est de 16 430 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que ce projet est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement et l'entretien du réseau d'aqueduc municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil octroie le mandat à l'entreprise Excapro pour l'exécution des travaux d'installation de vannes et bornes-fontaines tel que décrit dans la soumission du 4 septembre 2025, au montant de 16 430 \$ plus taxes;

QUE la dépense soit imputée à 50 % à même le surplus affecté pour l'incendie et 50 % à même le surplus d'aqueduc;

QUE monsieur Guylain Charlebois, coordonnateur aux travaux publics soit autorisé à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à la majorité

8.6 RÉS 235.09.2025 OCTROI DE MANDAT – SABLAGE JET DE SABLE D'UN VÉHICULE

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics doit procéder au sablage au jet de sable d'un véhicule afin d'assurer son entretien et sa durabilité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu une offre de service des *Entreprises Dobbie* pour la réalisation desdits travaux;

CONSIDÉRANT que l'offre reçue s'élève à environ 6 000 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Amherst octroie le mandat de procéder au sablage au jet de sable du véhicule du service des travaux publics aux *Entreprises Dobbie*, au coût d'environ 6 000 \$, taxes en sus;

QUE les crédits nécessaires à cette dépense soient pris au poste budgétaire approprié.

Adoptée à la majorité

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 **RÉS 236.09.2025** **REMBOURSEMENT D'ANALYSE D'EAU – LAC WINNETOU ET ROGNON**

CONSIDÉRANT la demande de contribution municipale aux analyses d'eau déposée par l'Association des propriétaires du Lac Winnetou d'un montant de 255.24 \$ couvrant les frais des analyses pour les prélèvements effectués au cours de la saison 2025;

CONSIDÉRANT la demande de contribution municipale aux analyses d'eau déposée par l'Association du Lac Rognon d'un montant de 220 \$ couvrant les frais des analyses pour les prélèvements effectués au cours de la saison 2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise, conformément à la Politique relative au remboursement des analyses d'eau, le remboursement de cinquante pourcent (50%) de la facture déposée par l'Association des propriétaires du Lac Winnetou pour les tests de qualité de l'eau du lac pour l'année 2025 pour un montant de 127,62 \$;

QUE le conseil autorise, conformément à la Politique relative au remboursement des analyses d'eau, le remboursement de cinquante pourcent (50%) de la facture déposée par l'Association du Lac Rognon pour les tests de qualité de l'eau du lac pour l'année 2025 pour un montant de 110 \$;

QUE ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02 46000 411.

Adoptée à la majorité

9.2 **RÉS 237.09.2025** **AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES - INSTALLATION D'UN DÉBITMÈTRE AU RÉSERVOIR GRAVITAIRE**

CONSIDÉRANT le courriel reçu du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) indiquant que l'installation d'un débitmètre au réservoir gravitaire est indispensable et doit être réalisée dans les plus brefs délais;

CONSIDÉRANT que l'objectif est de produire des données fiables et précises en 2025, condition essentielle à l'approbation du bilan annuel;

CONSIDÉRANT que le ministère a précisé que, pour éviter l'obligation d'une recherche de fuites, il faudra démontrer que l'augmentation de l'indice de fuite en 2024 est attribuable à une erreur et que l'approbation du bilan 2025 demeure conditionnelle à la baisse de l'indice sous l'objectif;

CONSIDÉRANT que l'installation du débitmètre constitue donc une priorité afin d'assurer la conformité réglementaire et le suivi rigoureux de la consommation d'eau potable;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE la Municipalité d'Amherst autorise le lancement d'un appel d'offres pour l'installation d'un débitmètre au réservoir gravitaire;

QUE monsieur Guylain Charlebois, coordonnateur aux travaux publics soit mandaté pour gérer le processus d'appel d'offres et pour assurer le suivi de ce dossier auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à la majorité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 **DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER**

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois d'août 2025. Un total de trente-neuf (39) permis ont été émis pour une valeur estimée des travaux de 740 000 \$. Cela porte donc le total à ce jour pour l'année 2025 à 12 600 000 \$.

10.2 **RÉS 238.09.2025** **VENTE D'EMPRISES EXCÉDENTAIRES**

CONSIDÉRANT la demande d'acquisition d'emprise excédentaire déposée à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que cette demande vise une partie des lots 6 505 637 et 6 505 638 correspondants à une partie du chemin du Lac-Cameron et du chemin des Sorbiers;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, coordonnateur aux travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Guylain Charlebois et l'autorise à informer le requérant que le conseil est favorable à se départir des emprises excédentaires faisant l'objet de la présente demande, soient :

- Une partie du lot 6 505 638 d'une superficie approximative de 2 248,1 mètres carrés à sa juste valeur marchande;

QUE la demande visant le lot 6 505 637 soit refusée en raison de l'utilité de cette emprise pour le service des travaux publics;

QUE les frais relatifs à l'arpentages et aux contrats notariés relatifs à ces transactions soient à la charge des requérants;

QUE le conseil autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et monsieur Martin Léger, directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst tout document en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

10.3 **RÉS 239.09.2025** **ADOPTION DU REGLEMENT NUMERO 602-25 MODIFIANT LE
REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 352-02 VISANT A PRECISER LES
NORMES ENCADRANT LA « CLASSE CONSERVATION ET
RECREATION » ET A CREER LES ZONES 1-CO, 96-V, 97-F ET 98-V EN
REDEFINISSANT LES LIMITES DES ZONES 15-V, 17-V, 25-V, 28-V, 29-F
ET 30-F**

CONSIDÉRANT qu'un plan d'urbanisme est en vigueur sur le territoire de la municipalité d'Amherst depuis décembre 2002, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides et à la suite de sa publication ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité d'Amherst a adopté en conformité au plan d'urbanisme sa réglementation d'urbanisme comprenant le règlement de zonage numéro 352-02 ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité d'Amherst désire encadrer les « zones de conservation » ;

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité d'Amherst et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Daniel Lampron lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 9 juin 2025 et que le premier projet de règlement numéro 602-25 a été adopté à cette même séance ;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été présenté lors d'une assemblée publique de consultation, tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le 11 août 2025 à 18 h 30;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la consultation publique, aucune modification supplémentaire n'est nécessaire par rapport au premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'avis public aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil reconnaît avoir reçu une copie du projet de ce règlement dans les délais requis et renonce à sa lecture complète;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil adopte le règlement 602-25 modifiant le règlement de zonage numéro 352-02 visant à préciser les normes encadrant la « classe conservation et récréation » et à créer les zones 1-CO, 96-V, 97-F et 98-V en redéfinissant les limites des zones 15-V, 17-V, 25-V, 28-V, 29-F et 30-F, comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à la majorité

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 LOISIRS ET CULTURE - RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE

Madame la conseillère Caroline Champoux fait rapport des activités de loisirs à venir.

En ce qui concerne les bibliothèques :

À la bibliothèque de Saint-Rémi, un conte animé intitulé Capuchon rouge attend les enfants de 3 à 10 ans le samedi 13 septembre de 10 h à 11 h. Du côté de la bibliothèque de Vendée, le lundi 6 octobre de 15 h à 16 h, Sophie Courchesne offrira une conférence sur le web social.

En ce qui concerne les événements spéciaux à venir :

La Fête du voisinage aura lieu le samedi 27 septembre de 10 h 30 à 15 h au centre communautaire Cyrille-Garnier. Au programme : dîner méchoui, cérémonie de remise des bourses de persévérance scolaire, musique en direct avec Marc Anderson, kiosques d'organismes et d'artisanat, vente de garage, tournoi de pickleball, jeux gonflables ainsi que plusieurs activités ludiques comme le disc golf, le spikeball et le volleyball. Un événement à ne pas manquer!

La maisonnée hantée aura lieu le 31 octobre et que la quatrième édition du festival Tuques et Tacos aura lieu les 24 et 25 janvier.

De plus, elle mentionne qu'il est encore temps de vous inscrire aux différents cours offerts par la municipalité.

11.2 RÉS 240.09.2025 AUTORISATION DE SIGNATURE – DÉPOUILLEMENT D'ARBRES DE LIVRES 2026

CONSIDÉRANT le projet d'organisation d'un dépouillement de l'arbre de livres de Noël au mois de décembre 2026;

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins, dans le cadre de son programme *Développement de la collectivité et soutien des projets structurants*, soutient des initiatives favorisant le bien-être, l'éducation et la vitalité des communautés;

CONSIDÉRANT que ce projet est recevable dans le cadre d'une demande de subvention à la Caisse Desjardins;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE la Municipalité d'Amherst autorise la présentation du projet de dépouillement de l'arbre de livres de Noël à la Caisse Desjardins;

QUE la Municipalité d'Amherst désigne madame Élise Therrien, technicienne en loisirs, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à la majorité

11.3 **RÉS 241.09.2025** **LOCATION DE ROULOTTE ET TOILETTE CHIMIQUE POUR LA PATINOIRE DU SECTEUR ST-RÉMI – AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES**

CONSIDÉRANT que le chalet des loisirs a été converti en service de garde éducatif en communauté;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment servait également de cabane à patins l'hiver et qu'il y a lieu de trouver une solution temporaire pour les usagers cet hiver;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise madame Élise Therrien, Technicienne en loisirs, à procéder à un appel d'offres pour la location d'une roulotte mobile et d'une toilette portative hivernale pour la saison 2025-2026.

Adoptée à la majorité

11.4 **RÉS 242.09.2025** **AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – ENTRETIEN DES PATINOIRES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst doit assurer l'entretien hivernal des patinoires de Saint-Rémi et de Vendée, incluant le démarrage de la glace, son entretien régulier ainsi que le déneigement;

CONSIDÉRANT que ces travaux doivent être réalisés pour la période allant du 15 décembre 2025 au 15 mars 2026;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'Amherst d'obtenir les meilleures conditions possibles pour la réalisation de ces travaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE la Municipalité d'Amherst autorise le lancement d'un appel d'offres public pour l'entretien hivernal des patinoires de Saint-Rémi et de Vendée, pour la période du 15 décembre 2025 au 15 mars 2026;

QUE la direction générale soit mandatée pour préparer les documents nécessaires, procéder

à l'appel d'offres, analyser les soumissions reçues et présenter une recommandation au conseil municipal.

Adoptée à la majorité

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

12.1 RÉS 243.09.2025 ADOPTION DU RÈGLEMENT 603-25 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 539-19 RELATIF À LA CITATION DE L'IMMEUBLE PATRIMONIAL « MOULIN À THOMAS »

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst a adopté le règlement 539-19 citant l'immeuble patrimonial « Moulin à Thomas »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger ledit règlement de citation;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été donné le 14 avril 2025;

CONSIDÉRANT que les formalités prévues par la Loi sur le patrimoine culturel ont été respectées, notamment la tenue d'une consultation publique;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Amherst adopte le règlement numéro 603-25 abrogeant le règlement 539-19 relatif à la citation de l'immeuble patrimonial « Moulin à Thomas ».

Adoptée à la majorité

13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

13.1 DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE 2^E ANNÉE – EXERCICE FINANCIER 2026

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim fait état du dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière de 2^e année pour l'exercice financier de 2026.

13.2 RÉS 244.09.2025 RÉMUNÉRATIONS OU ALLOCATIONS PAYABLES POUR L'ÉLECTION DU 2 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir les tarifs payables au personnel pour l'élection du 2 novembre 2025;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la rémunération payable au personnel électoral pour l'élection du 2 novembre 2025 soit fixée comme suit :

Fonctions	Tarif horaire
Scrutateur	20,13 \$
Secrétaire au bureau de vote	20,13 \$
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)	22,54 \$
Secrétaire ou tout membre d'une commission de révision	22,54 \$
Agent réviseur	22,54 \$

Président d'élection	Le président d'élection reçoit une rémunération de 2700 \$.
Secrétaire d'élection	La secrétaire d'élection reçoit une rémunération égale à 75% de celle du président d'élection.

QUE lorsqu'il sera requis d'utiliser des employés municipaux dans le cadre de travaux prévus pour la tenue des élections pendant leurs heures régulières de travail et pour des fonctions non prévues à la présente résolution, ceux-ci recevront leur rémunération selon leur tarif prévu au guide de l'employé.

Adoptée à la majorité

13.3 **RÉS 245.09.2025** **OCTROI DE MANDAT – EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE CENTRE CYRILLE GARNIER**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst souhaite améliorer l'efficacité énergétique et la fiabilité des installations électriques et mécaniques du centre Cyrille-Garnier, notamment afin d'assurer son rôle de centre d'urgence en cas de besoin;

CONSIDÉRANT la résolution 185.07.2025, adoptée le 14 juillet 2025, autorisant la Municipalité à procéder à un appel d'offres en lien avec ce projet;

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels déposée par Parallèle 54 Expert-Conseil inc., en date du 4 septembre 2025, portant la référence MAMH-2501, pour la réalisation d'un mandat d'ingénierie électrique visant, entre autres, l'intégration d'une génératrice de secours, l'ajout d'une thermopompe et la conversion du système de chauffage actuel;

CONSIDÉRANT que l'offre inclut la préparation des devis de performance, l'estimation des coûts des travaux ainsi que l'accompagnement technique nécessaire;

CONSIDÉRANT que les honoraires professionnels prévus pour la réalisation de ce mandat totalisent 14 500 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT que le financement de cette dépense est prévu dans le cadre de la subvention de bonification de la TECQ 2024-2028;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil octroie le mandat à Parallèle 54 Expert-Conseil inc. pour la réalisation des services professionnels décrits dans l'offre de services MAMH-2501 en lien avec le projet de modernisation du centre Cyrille-Garnier, pour un montant forfaitaire de 14 500 \$ avant taxes;

QUE le conseil autorise le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Martin Léger, à signer pour et au nom de la Municipalité d'Amherst tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution;

QUE la dépense soit imputée à la subvention de bonification TECQ 2024-2028;

QU'advenant que le projet n'ait pas de l'avant, cette dépense soit imputée à même le surplus non affecté.

Adoptée à la majorité

14 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15 **RÉS 246.09.2025** **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.
Il est 20 h 48.

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire